

# Charte de l'Alternateur

## **Les objectifs de l'association**

L'Alternateur a pour objectif de dynamiser le bourg de Sauxillanges en permettant aux habitants de s'impliquer dans un projet collectif.

Afin d'arriver à ces fins, l'association veut installer un magasin citoyen et un lieu de vie pour promouvoir les productions locales et/ou respectueuses de la santé et de l'environnement et encourager les partages et le lien social.

## **Le magasin**

Le magasin s'engage dans une démarche écologique, à travers :

- la vente de produits en priorité issus de productions locales. Les producteurs locaux choisis seront en priorité dans une démarche respectueuse de l'environnement et de la santé (labellisés ou non). Des rencontres avec les producteurs locaux seront organisées sur le lieu de production pour une meilleure transparence. Les produits non-locaux devront être labellisés ou preuve doit-être faite que leur démarche est respectueuse de l'environnement.
- la réduction des déchets : la vente en vrac est privilégiée et les clients sont invités à venir avec leurs propres contenants
- le choix de matériaux naturels pour les sachets, sacs etc fournis aux clients pour l'achat des produits
- l'utilisation de produits respectueux de l'environnement pour le nettoyage des locaux

Les fruits et légumes frais sont issus de productions locales sauf si la production locale est inexistante.

Les produits issus des productions locales sont identifiés par une photo et un texte de présentation des producteurs/trices.

Pour les autres produits, une liste des fournisseurs sera affichée dans le magasin (nom du groupement d'achat et ses engagements).

Le magasin n'a pas vocation à faire de la concurrence aux autres commerces du centre-bourg et ne vend donc pas de produits disponibles dans les autres commerces du centre-bourg.

## **Le lieu convivial**

Le lieu convivial est un lieu culturel animé par les adhérents de l'association.

Il a pour objectif d'encourager les partages et le lien social et de favoriser l'inter-générationnalité, la mixité des publics dans le respect la laïcité. Il a vocation à :

- accueillir des activités de différentes natures : des conférences, des débats, des ateliers de travaux manuels, des moments conviviaux (repas, jeux)...
- centraliser l'organisation de services collectifs comme le covoiturage, l'échange de services (jardinage, garde d'enfants, troc...)
- permettre l'organisation de sorties collectives (randonnées, visites culturelles, visite de fermes...)

Autant que possible, les activités seront animées en ayant recours à des méthodes d'éducation populaire, qui peuvent être résumées en quelques principes :

- chacun.e est porteur de savoirs, même si le formateur ou la formatrice apporte un savoir particulier ;
- l'expérience de vie constitue une forme de savoir sur laquelle les activités doivent s'appuyer ;
- on apprend toujours mieux en discutant en petit groupe qu'en écoutant quelqu'un parler.

Chaque adhérent.e peut s'approprier le lieu en y organisant des événements. Son fonctionnement interne est participatif et consensuel. Les modalités sont définies dans le règlement intérieur.

## **Les relations entre les bénévoles**

Le magasin et le lieu convivial sont gérés par des bénévoles.

Est considéré comme bénévole tout.e adhérent.e qui participe activement et régulièrement aux activités de l'association sans percevoir de rémunération.

La création de lien et la communication entre les bénévoles est donc un paramètre important pour le fonctionnement de l'association.

Dans cette optique :

- un cahier de dialogue est mis en place pour faciliter la communication entre les bénévoles au quotidien
- un événement festif sera organisé une fois par an au moins pour permettre aux bénévoles de se retrouver dans un cadre différent du fonctionnement quotidien du lieu